
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération
de la Ville de Montréal du 26 janvier 2023
17 h**

**Séance tenue le jeudi 26 janvier 2023
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, Mme Nancy Blanchet, M. Alex Bottausci, M. Georges Bourelle, Mme Julie Brisebois, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Heidi Ektvedt, M. Steven Erdelyi représentant de la Ville de Côte Saint-Luc en remplacement de M. Mitchell Brownstein, M. Michel Gibson, Mme Paola Hawa, M. Pierre Lessard-Blais, M. Jeremy Levi, M. Peter Malouf, M. Beny Masella, Mme Sophie Mauzerolle, M. Alex Norris, Mme Valérie Assouline, M. Jocelyn Puzé, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, Mme Christina M. Smith, Mme Anne St-Laurent, M. Tim Thomas, Mme Émilie Thuillier, M. Paul Trudeau représentant de la Ville de Dorval en remplacement de M. Marc Doret, M. Alain Vaillancourt et Mme Maja Vodanovic

**ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU
CONSEIL D'AGGLOMÉRATION ET DES MEMBRES DES COMMISSIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMÉRATION :**

Mme Dominique Ollivier

AUTRES PRÉSENCES :

M. Serge Lamontagne, Directeur général
M^e Domenico Zambito, Greffier adjoint
Mme Gaele Dieudonné, Analyste-rédactrice

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, souhaite la bienvenue à toutes et à tous et une bonne heureuse année dans la santé et la paix. Elle invite les membres du conseil à se joindre à elle pour un moment de recueillement. Puis, la présidente d'assemblée déclare la séance ouverte.

1 - Période de questions du public

À 17 h 03, la présidente du conseil, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Période de questions du public » et invite les personnes du public présentes à poser leurs questions.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Bruce Walker	Mme Maja Vodanovic	Est-ce que la nouvelle usine d'ozonation à la station d'épuration des eaux usées sera opérationnelle en 2025? / Lors de l'inauguration de cette future usine d'ozonation, est-ce que la Ville a l'intention d'inviter trois organismes à but non lucratif impliqués depuis des années, le CRE-Montréal, le comité ZIP Jacques-Cartier et le groupe écologique STOP?
M. Lucien Pigeon	Mme Sophie Mauzerolle	How long will we allow criminals to wedge war on our climate before we decide to act courageously and determine to take back our planet and make it habitable for future

(SUITE) generation? / What actions should be done to make a consideration for this matter?

À 17 h 12, la présidente du conseil fait la lecture de trois questions reçues via le formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que toutes les questions du public reproduites ci-dessous à partir du formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Ian Bosiak	Élu-e responsable (Mme Maja Vodanovic)	Why isn't snow cleared in front of Joliette metro station promptly? Bus passengers must navigate through large and hazardous snow banks to get to metro station. This can be dangerous for elderly and less mobile passengers.
Claire Papineau	Élu-e responsable (Mme Maja Vodanovic)	Pourquoi est-ce si long avant de déneiger les rues et les trottoirs cette année?
Deepak Awasti	M. Alex Bottausci	On August 25th, I had submitted a question to Mr. Bottausci asking whether DDO City Council would require the City of Montreal to provide bilingual access to all shared services of the Agglomeration of Montreal. Mr. Bottausci indicated that a committee of the City of Montreal had been struck to discuss the matter; & that he was awaiting an invitation to attend its meeting. Have the City of Montreal & the Mayors of bilingual cities & boroughs discussed how to provide bilingual access to shared services to everyone to guard their right to mobility, liberty & security; & whether a plan is being developed therefor? Also, will the City Council of DDO & other bilingual member cities & boroughs of the Agglomeration adopt resolutions requiring the City of Montreal to provide bilingual access to shared services; & will they adopt resolutions or by-laws guaranteeing that all municipal & shared services offered by each & all of them will be provided equally in English & French?

N'ayant plus d'autres questions, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, déclare la période de questions du public close à 17 h 16. Elle remercie les personnes qui ont soumis leurs questions par écrit à l'avance pour faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil d'agglomération.

2 - Période de questions des membres du conseil

À 17 h 17, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

N'ayant aucune intervention de la part des membres du conseil, la présidente d'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 17 h 17.

La présidente d'assemblée cède la parole au porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, pour la suite de l'ordre du jour.

CG23 0001

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 26 janvier 2023, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance, en y retirant le point 20.07.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG23 0002

Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 22 décembre 2022, à 9 h 30

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 22 décembre 2022, à 9 h 30.

Adopté à l'unanimité.

03.02

CG23 0003

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 22 décembre 2022, à 13 h 30

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 22 décembre 2022, à 13 h 30.

Adopté à l'unanimité.

03.03

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif ».

Le porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.
- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif.
- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil ».

Aucune réponse n'est déposée.

11 - Dépôt de pétitions

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Dépôt de pétitions ».

Aucune pétition n'est déposée.

À 17 h 19,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG23 0004

Conclure une entente-cadre avec Wolseley inc. pour l'acquisition de pièces de plomberie pour la Ville de Montréal (lot 1), pour une durée de 12 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé de l'entente : 1 687 724,28 \$, taxes incluses (entente : 1 467 586,33 \$ + variation des quantités : 220 137,95 \$) - Appel d'offres public 22-19385 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 janvier 2023 par sa résolution CE23 0007;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre avec Wolseley inc., plus bas soumissionnaire conforme pour le lot 1, d'une durée de 12 mois avec une option de prolongation de 12 mois, lequel s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des pièces de plomberie, pour une somme maximale de 1 467 586,33 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19385;
- 2- d'autoriser une dépense de 220 137,95 \$, taxes incluses, à titre de budget des variations des quantités;
- 3- de procéder à une évaluation de rendement de Wolseley inc.;
- 4- d'imputer les dépenses à même les budgets des divers requérants, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1229107005

CG23 0005

Exercer la première option de renouvellement de 12 mois et autoriser la dépense additionnelle de 1 262 425,50 \$, taxes incluses, pour le traitement par compostage de résidus verts, avec retour de compost mature, dans le cadre du contrat accordé à Complexe Enviro Connexions (CG20 0129), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 787 276,50 \$ à 5 049 702 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 janvier 2023 par sa résolution CE23 0021;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'exercer la première option de renouvellement de 12 mois et autoriser la dépense additionnelle de 1 262 425,50 \$, taxes incluses, pour le traitement par compostage de résidus verts, avec retour de compost mature, dans le cadre du contrat accordé à Complexe Enviro Connexions (CG20 0129), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 787 276,50 \$ à 5 049 702 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1229735001

CG23 0006

Accorder quatre contrats à GFL Environnemental inc. pour le traitement par compostage ou biométhanisation des résidus organiques mélangés, pour une période de 12 mois, avec la possibilité de deux options de renouvellement de six mois chacune - Dépense totale de 4 259 116,65 \$, taxes incluses (contrat : 4 175 604,56 \$ + contingences : 83 512,09 \$) - Appel d'offres public 22-19613 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 janvier 2023 par sa résolution CE23 0023;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à la GFL Environmental inc., plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des articles, pour le traitement par compostage et/ou biométhanisation d'un total de 36 500 tonnes de résidus organiques mélangés provenant des territoires de l'ouest de l'agglomération de Montréal, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19613;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
GFL Environmental inc.	Lot 1, 8 000 tonnes (1 ^{er} avril 2023 au 31 mars 2024)	915 201,00 \$
GFL Environmental inc.	Lot 2, 8 500 tonnes (1 ^{er} avril 2023 au 31 mars 2024)	972 401,06 \$
GFL Environmental inc.	Lot 3, 9 000 tonnes (1 ^{er} avril 2023 au 31 mars 2024)	1 029 601,13 \$
GFL Environmental inc.	Lot 4, 11 000 tonnes (1 ^{er} avril 2023 au 31 mars 2024)	1 258 401,38 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 83 512,02 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de GFL Environmental inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1229735002

CG23 0007

Autoriser la cession de l'entente-cadre accordée à Recy-Béton inc., à Construction DJL inc. pour la fourniture de sites pour la valorisation de la pierre, du roc, du béton, de l'asphalte, de granulat, de brique et de gravier (CG19 0306 et CE19 0958)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 janvier 2023 par sa résolution CE23 0016;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser la cession des droits et obligations dans les contrats découlant de l'appel d'offres 19-17571 (CG19 0306) de Recy-Béton inc., à Construction DJL inc. pour la fourniture de sites pour la valorisation de la pierre, du roc, du béton, de l'asphalte, de granulat;

Entente numéro	Montant octroyé incluant la prolongation (taxes incluses)	Valeur résiduelle des ententes (taxes incluses)
1358345	550 744 \$	534 569 \$

Adopté à l'unanimité.

20.04 1226987003

CG23 0008

Accorder un contrat de gré à gré à Amazon Web Services inc. (AWS), par l'entremise de son entente avec le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN), pour la mise en place d'une plateforme commune de notification massive de la population par messagerie (SMS, courriel et autres type de messagerie), pour une période de 36 mois, soit du 17 mars 2023 au 16 mars 2026, pour une somme maximale de 442 653,75 \$, taxes incluses, ainsi que des frais de gestion payables au MCN, pour une somme maximale de 8 853,08 \$, taxes incluses, à titre de courtier en infonuagique pour le compte des organismes publics

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 janvier 2023 par sa résolution CE23 0020;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder, conformément aux dispositions de la loi, un contrat de gré à gré à Amazon Web Services inc. (AWS), par l'entremise de son entente avec le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN) pour la mise en place d'une plateforme commune de notification massive de la population par messagerie (SMS, courriel et autres types de messagerie), pour la période du 17 mars 2023 au 16 mars 2026, pour une somme maximale de 442 653,75 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction infrastructures et opérations du Service des technologies de l'information, à signer tous documents relatifs à ce contrat, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1229834001

À 17 h 20,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.06 et 20.08 à 20.11 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG23 0009

Accorder un contrat de gré à gré à LexisNexis Solutions inc. pour l'entretien de la solution DORS, pour la période du 1^{er} mars 2023 au 28 février 2025, pour une somme maximale de 87 006,34 \$ US, taxes incluses (115 614,03 \$ CA, taxes incluses) (fournisseur unique)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 janvier 2023 par sa résolution CE23 0017;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à LexisNexis Solutions inc., fournisseur unique, pour l'entretien de la solution DORS, pour la période du 1^{er} mars 2023 au 28 février 2025, pour une somme maximale de 87 006,34 \$ US, taxes incluses (115 614,03 \$ CA, taxes incluses);

- 2- d'autoriser le directeur Sécurité publique et justice du Service des technologies de l'information à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1226634003

Point 20.07

Conclure une entente-cadre avec Centre du travailleur FH inc. pour la fourniture sur demande de vêtements pour soudeurs à la Ville de Montréal, pour une durée de 24 mois - Montant estimé de l'entente : 125 933,47 \$, taxes incluses (entente-cadre : 109 507,36 \$ + variation des quantités : 16 426,10 \$) - Appel d'offres sur invitation 22-19648 (1 soum.)

Retiré – Voir point 3.01

CG23 0010

Accorder un soutien financier de 65 545 \$ à D-Trois-Pierres afin de soutenir sa mission au Grand parc de l'Ouest - secteur du Cap-Saint-Jacques, Grand parc de l'Ouest - secteur du parc agricole du Bois-de-la-Roche rétroactivement, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 janvier 2023 par sa résolution CE23 0045;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 65 545 \$ à D-Trois-Pierres afin de soutenir sa mission au Grand parc de l'Ouest – secteur du Cap-Saint-Jacques et Grand parc de l'Ouest – secteur du parc agricole du Bois-de-la-Roche rétroactivement pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, dans le cadre d'un soutien à la mission de l'organisme;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1223277001

CG23 0011

Accorder un contrat à Les portes JPR inc. pour un service d'entretien préventif et correctif de portes de garage industrielles, pour divers bâtiments du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), du 1^{er} février 2023 au 31 décembre 2025, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune - Dépense totale de 209 642,41 \$, taxes incluses (contrat : 182 297,75 \$ + contingences : 27 344,66 \$) - Appel d'offres 22-19618 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 janvier 2023 par sa résolution CE23 0009;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Les Portes JPR inc., seul soumissionnaire conforme pour le lot 1, un contrat pour la fourniture d'un service d'entretien préventif et correctif de portes de garage industrielles, pour divers bâtiments du Service de police de la Ville de Montréal, pour la période du 1^{er} février 2023 au 31 décembre 2025, pour une somme maximale de 182 297,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19618 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2- d'autoriser une dépense de 27 344,66 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1227157022

CG23 0012

Conclure une entente-cadre avec TCED INTL INC. pour la fourniture de batteries pour les véhicules et les équipements motorisés, pour une période de deux ans avec une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé de l'entente : 649 882,54 \$, taxes incluses (contrat : 541 568,79 \$ + contingences : 108 313,75 \$) - Appel d'offres public 22-19610 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 janvier 2023 par sa résolution CE23 0019;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de conclure des ententes-cadres, d'une durée de deux ans avec une option de prolongation de 12 mois par laquelle TCED INTL inc., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des batteries pour véhicules et équipements motorisés, pour une somme maximale de 541 568,79 \$, taxes incluses, pour l'entente permanente, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19610 ;
- 2- d'autoriser une dépense de 108 313,75 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour l'entente contractuelle;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de TCED INTL inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget des ateliers mécaniques du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA), et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1225382040

CG23 0013

Accorder un contrat à Équipement SH inc. pour l'aménagement de 150 véhicules identifiés Ford Police interceptor utilitaire 2023 - Dépense totale de 586 389,75 \$, taxes incluses (contrat : 533 081,59 \$ + contingences : 53 308,16 \$) - Appel d'offres public 22-19600 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 janvier 2023 par sa résolution CE23 0015;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Équipement SH inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour 150 aménagements de véhicules identifiés Ford Police interceptor utilitaire 2023, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 533 081,59 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19600;
- 2- d'autoriser une dépense de 53 308,16 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1227567006

À 17 h 22,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.12 à 20.16 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG23 0014

Approuver un projet d'addenda 2 à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et la Fabrique des Mobilités Québec (CG20 0382) afin de prolonger la durée de la convention initiale au 31 mars 2023 au lieu du 28 février 2023 et d'accorder un soutien financier additionnel de 175 000 \$ portant le montant maximal à 1 657 000 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 janvier 2023 par sa résolution CE23 0051;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver l'Addenda 2 à la convention de contribution financière conclue entre la Ville de Montréal et Fabrique des Mobilités Québec (CG20 0382);
- 2- de modifier la date de terminaison de la convention au 31 mars 2023;
- 3- d'augmenter le montant maximal de la contribution financière à 1 657 000 \$;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1227149002

CG23 0015

Accorder un contrat à Réseau-Bureautique (2865-8169 Québec inc.), pour la fourniture de biens et l'exécution des travaux de réaménagement des espaces administratifs au 5800, rue Saint-Denis afin de permettre l'optimisation des espaces de bureaux - Dépense totale de 118 313 \$, taxes incluses (contrat : 107 557,27 \$ + contingences : 10 755,73 \$) - Appel d'offres sur invitation (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 janvier 2023 par sa résolution CE23 0011;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Réseau-Bureautique (2865-8169 Québec inc.), ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de biens et l'exécution de travaux de réaménagement des espaces administratifs situés au 5800, rue Saint-Denis, afin de permettre l'optimisation des espaces de bureaux, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 107 557,27 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation;
- 2- d'autoriser une dépense de 10 755,73 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1220684001

CG23 0016

Accorder un contrat à Gastier M.P. inc. pour le projet « Chambres de vanne et de mesure, Électricité et Instrumentation, Travaux 2022 » sur le territoire de l'agglomération de Montréal, pour une somme maximale de 923 275,92 \$, taxes incluses (contrat : 769 396,60 \$ + contingences : 76 939,66 \$ + incidences : 76 939,66 \$) - Appel d'offres public 10399 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 janvier 2023 par sa résolution CE23 0027;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Gastier M.P. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux d'électricité et d'instrumentation de chambres de vannes et de mesure sur le territoire de l'agglomération de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 769 396,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10399;
- 2- d'autoriser une dépense de 76 939,66 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 76 939,66 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Gastier M.P. inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1226263002

CG23 0017

Accorder un contrat à Construction Deric inc. pour la réfection du filtre 29 à l'usine de production d'eau potable Charles-J.-Des Baillets - Dépense totale de 1 940 719,48 \$, taxes incluses (contrat : 1 682 583,24 \$ + contingences : 252 387,49 \$ + incidences : 5 748,75 \$) - Appel d'offres public 10392 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 janvier 2023 par sa résolution CE23 0028;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Construction Deric inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour l'exécution des travaux de réfection du filtre 29 à l'usine Charles-J.-Des Baillets, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 682 583,24 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10392;
- 2- d'autoriser une dépense de 252 387,49 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 5 748,75 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Construction Deric inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1227111001

CG23 0018

Approuver un projet d'entente par lequel la Ville de Montréal permet à Énergir, s.e.c., d'occuper de façon permanente une emprise d'une superficie approximative de 225 mètres carrés, sur l'immeuble situé au 3535, rue Sartelon, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, aux fins d'une conduite souterraine de gaz, pour une somme de 12 400 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 janvier 2023 par sa résolution CE23 0036;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'entente par lequel la Ville de Montréal permet à Énergir, s.e.c., une occupation de façon permanente du domaine public sur l'immeuble situé au 3535, rue Sartelon, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, constitué d'une partie du lot 4 349 5535 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, aux fins d'une conduite souterraine de gaz, pour une somme de 12 400 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'entente;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1227029001

À 17 h 23,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.17 à 20.21 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG23 0019

Approuver un projet d'acte par lequel Demain Montréal, s.e.c. cède à la Ville de Montréal, à des fins d'utilité publique, un terrain d'une superficie de 1030,8 mètres carrés, situé à l'est de l'autoroute Bonaventure et au sud de la rue Nazareth, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constitué du lot 6 469 026 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le tout sans considération monétaire

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 janvier 2023 par sa résolution CE23 0037;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel Demain Montréal s.e.c. cède à la Ville de Montréal, à des fins d'utilité publique, un terrain d'une superficie de 1030,8 mètres carrés, situé à l'est de l'autoroute Bonaventure et au sud de la rue Nazareth, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constitué du lot 6 469 026 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le tout sans considération monétaire et selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- de verser le lot 6 469 026 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, au domaine public de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1224435001

CG23 0020

Approuver un projet de convention de prêt d'immeubles par lequel la Ville de Montréal prête, à titre gratuit à D-Trois-Pierres, les quatre immeubles suivants : La Maison Thomas-Brunet, La Maison Antoine-Legault-Deslauriers, la Maison Eustache-Rouleau et l'École de rang situés à l'intérieur du Grand parc de l'Ouest - secteur de la ferme du Cap-Saint-Jacques, à des fins d'activités communautaires, culturelles, sportives et de loisirs, pour une durée d'une année, à compter du 1^{er} janvier 2023 - Le montant total de la subvention immobilière pour cette occupation est de 19 500 \$, incluant les frais d'exploitation

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 janvier 2023 par sa résolution CE23 0039;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver un projet de convention de prêt d'immeubles, par lequel la Ville de Montréal prête à titre gratuit, à D-Trois-Pierres, pour une période maximale d'une année, à compter du 1^{er} janvier 2023, les quatre immeubles suivants : La Maison Thomas-Brunet, la Maison Antoine-Legault-Deslauriers, la Maison Eustache-Rouleau et l'École de rang, qui sont situés à l'intérieur du Grand parc de l'Ouest - secteur de la ferme Cap-Saint-Jacques, à des fins d'activités communautaires, culturelles, sportives et de loisirs, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1225323008

CG23 0021

Accorder un soutien financier de 82 529,10 \$ à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal inc. pour la mise en oeuvre du projet Art public Montréal dans le cadre d'une stratégie de développement en matière de tourisme culturel inscrite dans l'Entente sur le développement culturel de Montréal (MCC-Ville) 2021-2024 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 janvier 2023 par sa résolution CE23 0041;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 82 529,10 \$ à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal inc. afin de participer à la mise en oeuvre d'une stratégie de développement en matière de tourisme culturel dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal (MCC-Ville) 2021-2024;
- 2- d'approuver un projet de d'entente entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1229419001

CG23 0022

Approuver un projet d'addenda 2 à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Coop MADAAM (CG21 0619) afin d'augmenter le montant du soutien financier de 385 376 \$ dans le cadre du volet 2 et 3-a) du Programme de soutien à la rénovation de bâtiments accueillant des ateliers d'artistes / Approuver un projet d'addenda 2 à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 janvier 2023 par sa résolution CE23 0043;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'addenda 2 à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Coop MADAAM (CG21 0619) afin d'augmenter le montant du soutien financier de 385 376 \$ dans le cadre du volet 2 et 3-a) du Programme de soutien à la rénovation de bâtiments accueillant des ateliers d'artistes;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1228383014

CG23 0023

Accorder un soutien financier non récurrent de 150 000 \$ au Conseil québécois du commerce de détail pour la mise en œuvre de la phase 2 du projet Envoi Montréal en 2023 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 janvier 2023 par sa résolution CE23 0042;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 150 000 \$ au Conseil québécois du commerce de détail, afin de soutenir la mise en œuvre de la phase 2 du projet « Envoi Montréal » pour l'année 2023;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1228454001

À 17 h 24,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.22 à 20.26 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG23 0024

Accorder un soutien totalisant 1 224 000 \$ à Défi sportif AlterGo sur trois ans, soit un soutien financier de 405 000 \$ et un soutien en biens et services d'une valeur de 819 000 \$ pour la tenue de l'événement Défi sportif AlterGo de 2023 à 2025 dans le cadre du budget du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 janvier 2023 par sa résolution CE23 0047;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 405 000 \$ à l'organisme Défi sportif AlterGo ainsi qu'un soutien en biens et services estimé à 819 000 \$, pour les années 2023 à 2025 inclusivement, pour soutenir l'événement Défi sportif AlterGo;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et du soutien en biens et services;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1228475007

CG23 0025

Accorder un soutien financier maximal de 65 000 \$ à Regroupement des Magasins-Partage de l'île de Montréal afin de soutenir le programme « Cultiver l'Espoir », pour une durée d'un an rétroactivement, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 janvier 2023 par sa résolution CE23 0044;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 65 000 \$ au Regroupement des Magasins-Partage de l'île de Montréal afin de soutenir le projet *Cultiver l'Espoir*, pour une durée d'un an rétroactivement, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier.
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1223277002

CG23 0026

Accorder un contrat de gré à gré à Astral Affichage pour la fourniture d'espaces publicitaires dans le réseau de la Société de transport de Montréal ainsi que dans le réseau d'affichage d'Astral pour les besoins du Service de l'Espace pour la vie en 2023 - Dépense totale de 201 206,25 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 janvier 2023 par sa résolution CE23 0080;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder, conformément aux dispositions de la loi, un contrat de gré à gré à Astral Affichage, pour la fourniture d'espaces publicitaires dans le réseau de la Société de transport de Montréal, ainsi que dans le réseau d'affichage d'Astral, pour les besoins du Service de l'Espace pour la vie pour l'année 2023, pour une somme maximale de 201 206,25 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1228984003

CG23 0027

Accorder un contrat de gré à gré à La Presse pour la fourniture d'espaces publicitaires pour les besoins du Service de l'Espace pour la vie en 2023 - Dépense totale de 402 412,50 \$, taxes incluses, dont 172 462,50 \$ en argent et 229 950 \$ en échange de visibilité et de billets / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 229 950 \$ équivalent à la valeur de l'échange de visibilité et de billets / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 janvier 2023 par sa résolution CE23 0079;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville de Montréal et La Presse inc. pour la fourniture d'espaces publicitaires pour les besoins du Service de l'Espace pour la vie, pour l'année 2023, pour une somme maximale de 402 412,50 \$, taxes incluses, dont 172 462,50 \$ en argent et 229 950 \$ en échange de visibilité et de billets, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 229 950 \$, taxes incluses, équivalent à la valeur de l'échange de visibilité et de billets avec La Presse inc.;
- 3- d'imputer cette dépense et ce revenu, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1228984001

CG23 0028

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure quatre ententes-cadres d'une durée de 36 mois avec les firmes suivantes : 1) Fahey et associés inc. pour une somme maximale de 1 619 969,68 \$, taxes incluses (10 soum., 8 conformes); 2) Atelier Civiliti inc. pour une somme maximale de 1 767 266,07 \$, taxes incluses (10 soum., 7 conformes); 3) Lemay CO inc. pour une somme maximale de 1 675 425,52 \$, taxes incluses (10 soum., 6 conformes); 4) Rousseau Lefebvre inc. pour une somme maximale de 727 296,25 \$, taxes incluses (10 soum., 5 conformes); pour la fourniture de services professionnels multidisciplinaires en aménagement urbain - Appel d'offres public 22-19630

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 janvier 2023 par sa résolution CE23 0089;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure quatre ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, ayant obtenu les plus hauts pointages finaux en fonction des critères de sélection préétablis, pour une durée de 36 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels multidisciplinaires dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, du design urbain et de l'architecture du paysage, pour les sommes maximales, taxes incluses, inscrites à l'égard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19630;

Contrat 1	Fahey et associés inc.	1 619 969,68 \$, taxes incluses
Contrat 2	Atelier Civiliti inc.	1 767 266,07 \$, taxes incluses
Contrat 3	Lemay CO inc.	1 675 425,52 \$, taxes incluses
Contrat 4	Rousseau Lefebvre inc.	727 296,25 \$, taxes incluses

- 3- de procéder à une évaluation du rendement des quatre adjudicataires pendant leurs mandats : Fahey et associés inc., Atelier Civiliti inc., Lemay CO inc. et Rousseau Lefebvre inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1229770001

À 17 h 26,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.27 à 20.31 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG23 0029

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville achète, de gré à gré, d'Hydro-Québec, un terrain dans le projet du Secteur l'Assomption-Longue-Pointe, d'une superficie totale de 23 235 mètres carrés, afin de permettre le prolongement du boulevard de l'Assomption, qui sera versé dans le domaine privé, lequel est constitué d'une partie du lot 5 566 588 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, pour un montant de 26 056 816 \$, plus les taxes applicables / Imputer les revenus de loyers ainsi que cette dépense à hauteur de 73,54 % pour un montant de 19 161 672 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 janvier 2023 par sa résolution CE23 0092;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'approuver le projet d'acte de vente par lequel Hydro-Québec s'engage à vendre à la Ville de Montréal une partie du lot 5 566 588 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 23 235 mètres carrés, sans bâtiment érigé dessus, située à l'intersection de l'avenue Pierre-De Coubertin, du boulevard de l'Assomption et de la rue Hochelaga, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, afin de permettre le prolongement du boulevard de l'Assomption, qui sera versé dans le domaine privé, pour la somme totale de 26 056 816 \$, en plus des taxes applicables, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3- de signer le projet d'acte pourvu que cet acte soit substantiellement conforme, de l'avis de la Direction des affaires civiles, au projet d'acte joint au présent dossier décisionnel;
- 4- d'imputer les revenus de loyers ainsi que cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 73,54 % par l'agglomération, pour un montant de 19 161 672 \$ plus les taxes applicables;
- 5- d'émettre le chèque requis pour la transaction au nom de Hydro-Québec ou du notaire fiduciaire en fidéicommiss du vendeur, le cas échéant;
- 6- d'autoriser la signature de la convention de services professionnels entre le vendeur et le notaire fiduciaire, établissant certaines obligations constituant une stipulation en faveur de la Ville, le cas échéant.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1229245011

CG23 0030

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre avec Bouthillette Parizeau inc. et Lemay CO inc. pour les services professionnels en architecture et ingénierie pour la réalisation de projets de transition énergétique du parc immobilier de la Ville pour une période de quatre ans (Montant estimé de l'entente : 3 833 179,38 \$, taxes incluses (contrat : 3 221 159,15 \$ + contingences : 483 173,87 \$ + incidences : 128 846,37 \$) - Appel d'offres public 22-19540 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 janvier 2023 par sa résolution CE23 0087;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure une entente-cadre avec Bouthillette Parizeau inc. et Lemay CO inc., plus bas soumissionnaires conformes, pour une durée de quatre ans, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels en architecture et ingénierie pour la réalisation de projets de transition énergétique du parc immobilier de la Ville, pour une somme maximale de 3 221 159,15 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19540;
- 3- d'autoriser une dépense de 483 173,87 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 128 846,37 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Bouthillette Parizeau inc. et Lemay CO inc.;

- 6- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1225895002

CG23 0031

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc., pour le lot 0101 « Travaux de conditions générales » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 3 965 397,23 \$, taxes incluses (contrat : 3 448 171,50 \$, taxes incluses + contingences : 517 225,73 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public IMM-15852 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 janvier 2023 par sa résolution CE23 0082;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à St-Denis Thompson inc., seul soumissionnaire ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour le lot 0101 « Travaux de conditions générales », dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 448 171,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15852;
- 3- d'autoriser une dépense de 517 225,73 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation de rendement de St-Denis Thompson inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1229057007

CG23 0032

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc. pour la prestation de services de développement pour solutions web (montreal.ca et autres sites) et solutions numériques (applicatives et transactionnelles), pour une période de 30 mois (Montant estimé de l'entente : 8 190 868,44 \$, taxes incluses (contrat : 7 122 494,30 \$ + variation de quantité : 1 068 374,14 \$) - Appel d'offres public 22-19517 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 janvier 2023 par sa résolution CE23 0077;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 30 mois, par laquelle Conseillers en gestion et informatique CGI inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services de développement pour solutions web et solutions numériques (applicatives et transactionnelles), pour une somme maximale de 8 190 868,44 \$, taxes incluses (contrat : 7 122 494,30\$ + variation de quantité : 1 068 374,14 \$), conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19517;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Conseillers en gestion et informatique CGI inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1227655004

CG23 0033

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres avec les firmes la compagnie de location d'autos Enterprise Canada (lots 1, 2, 3, 5) et Location Sauvageau inc. / Sauvageau Rental inc. (lot 4) pour la location à court terme de camionnettes, voitures compactes et sous-compactes, fourgonnettes et VUS - Entente d'approvisionnement de deux ans avec option de renouvellement d'un an - (Montant estimé des ententes : 9 538 780,84 \$, taxes incluses (contrat : 7 948 984,03 \$ + contingences : 1 589 796,81 \$) - Appel d'offres public 22-19586 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 janvier 2023 par sa résolution CE23 0078;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure des ententes-cadres avec La compagnie de location d'autos Enterprise Canada et Location Sauvageau inc. / Sauvageau Rental inc., plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, d'une durée de 24 mois avec une option de prolongation de 12 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, la location à court terme de camionnettes, de voitures et de fourgonnettes, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19586;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
La compagnie de location d'autos Enterprise Canada	Lot 1	4 084 716,83 \$
La compagnie de location d'autos Enterprise Canada	Lot 2	1 189 473,86 \$
La compagnie de location d'autos Enterprise Canada	Lot 3	450 690,50 \$
Location Sauvageau inc. / Sauvageau Rental inc.	Lot 4	944 902,49 \$
La compagnie de location d'autos Enterprise Canada	Lot 5	1 279 200,35 \$

- 3- d'autoriser une dépense de 1 589 796,81 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 4- de procéder à une évaluation du rendement de La compagnie de location d'autos Enterprise Canada et Location Sauvageau inc. / Sauvageau Rental inc.;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1227567005

À 17 h 30,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.01 à 30.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG23 0034

Approuver un projet de convention de gestion entre la Ville de Montréal et la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) pour la prise en charge d'un immeuble localisé au 804-814 rue Irène dans l'arrondissement du Sud-Ouest

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 janvier 2023 par sa résolution CE23 0091;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'autoriser la signature d'une convention de gestion entre la Ville de Montréal et la Société d'habitation et de développement de Montréal pour la prise en charge d'un immeuble localisé au 804-814, rue Irène dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1223867007

CG23 0035

Diminuer de 8,10 M\$ (passant de 33,1 M\$ à 25,0 M\$) le montant de l'allègement fiscal lié à la COVID-19 mis en place par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) afin de réduire l'impact fiscal en 2022 pour la Ville de Montréal résultant des déficits encourus en 2020 par les régimes de retraite de la Ville / Ajuster la répartition finale, entre les compétences municipales, de l'amortissement de la mesure transitoire mise en place en 2018 pour les pertes des régimes de retraite, soit une augmentation de l'affectation de 45 000 \$ au niveau municipal et une diminution de l'affectation de 45 000 \$ au niveau de l'agglomération

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 janvier 2023 par sa résolution CE23 0055;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de diminuer de 8,10 M\$ (passant de 33,1 M\$ à 25,0 M\$) pour l'année financière 2022, le montant de l'allègement fiscal lié à la COVID-19 mis en place par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) afin de réduire l'impact fiscal des déficits des régimes de retraite de la Ville réalisés en 2022;
- 2- d'ajuster la répartition finale, entre les compétences municipales, de l'amortissement de la mesure transitoire mise en place en 2018 pour les pertes des régimes de retraite, soit une augmentation de l'affectation de 45 000 \$ au niveau municipal et une diminution de l'affectation de 45 000 \$ au niveau de l'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1220029006

CG23 0036

Approuver la révision des lignes directrices pour l'inscription et la gestion des sites inscrits au Répertoire des milieux naturels protégés et contributifs à la biodiversité de l'agglomération de Montréal / Approuver l'inscription de trois grands parcs au Répertoire des milieux naturels protégés et contributifs à la biodiversité de l'agglomération de Montréal (parc-nature du Bois-de-Saraguay, parc-nature de l'Île-de-la-Visitation et secteur du Cap-Saint-Jacques du Grand parc de l'Ouest)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 janvier 2023 par sa résolution CE23 0096;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver les lignes directrices révisées du Répertoire des milieux naturels protégés et contributifs à la biodiversité de l'agglomération de Montréal, ainsi que l'inscription du parc-nature du Bois-de-Saraguay, du parc-nature de l'Île-de-la-Visitation et du secteur du Cap-Saint-Jacques du Grand parc de l'Ouest à ce Répertoire.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1228165001

CG23 0037

Consentir à la réorganisation corporative du contractant Pomerleau inc., qui a été retenu par la Ville pour offrir des services professionnels en gérance de construction liés au projet de restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville (CG18 0555) / Prendre acte de la lettre du 19 décembre 2022

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 janvier 2023 par sa résolution CE23 0098;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de consentir, à toutes fins que de droit, à la réorganisation corporative de Pomerleau inc., entreprise retenue par la Ville de Montréal pour offrir des services professionnels en gérance de construction dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville, considérant que la réorganisation n'a aucun effet préjudiciable sur les droits de la Ville et ne représente aucun risque additionnel à l'égard du contrat de gérance de construction;
- 2- de prendre acte de la lettre du 19 décembre 2022 de Pomerleau inc.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1227737007

CG23 0038

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant la transformation et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour des personnes ayant besoin d'aide et d'assistance au 1030, rue Beaubien Est

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la transformation et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance au 1030, rue Beaubien Est », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1229444005

CG23 0039

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 2 500 000 \$ afin de financer l'aménagement, l'acquisition et l'installation d'équipements informatiques et électroniques ainsi que le remplacement d'instruments analytiques en matière environnementale

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 500 000 \$ afin de financer l'acquisition et l'installation d'équipements informatiques et électroniques ainsi que le remplacement d'instruments analytiques en matière environnementale », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1221025001

CG23 0040

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 19 500 000 \$ afin de financer la réalisation des travaux prévus au programme de protection du parc immobilier du Service de l'environnement

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 19 500 000 \$ afin de financer la réalisation des travaux prévus au programme de protection du parc immobilier du Service de l'environnement », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1228212001

CG23 0041

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 90 000 000 \$ afin de financer les travaux des aménagements cyclables

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 90 000 000 \$ afin de financer les travaux des aménagements cyclables », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.04 1228862003

CG23 0042

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur le remorquage des véhicules (RCG 19-004)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le remorquage des véhicules (RCG 19-004) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.05 1229741001

CG23 0043

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.06 1229320002

CG23 0044

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 14 900 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation de l'hôtel de ville de Montréal (RCG 21-011) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 24 900 000 \$

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 14 900 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation de l'hôtel de ville de Montréal (RCG 21-011) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 24 900 000 \$ », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.07 1225373005

CG23 0045

Avis de motion et dépôt - Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises 2023

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises 2023 », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.08 1227016002

À 17 h 34,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.01 à 42.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG23 0046

Adoption - Règlement autorisant l'occupation du domaine public aux fins de l'exploitation du site de la ferme écologique, de l'érablière et des terres du Grand parc de l'Ouest - secteur Cap-Saint-Jacques ainsi que des terres du Grand parc de l'Ouest - secteur du parc agricole du Bois-de-la-Roche

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation du domaine public aux fins de l'exploitation du site de la ferme écologique, de l'érablière et des terres du Grand parc de l'Ouest - secteur Cap-Saint-Jacques ainsi que des terres du Grand parc de l'Ouest - secteur du parc agricole du Bois-de-la-Roche » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 22 décembre 2022 par sa résolution CG22 0791;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation du domaine public aux fins de l'exploitation du site de la ferme écologique, de l'érablière et des terres du Grand parc de l'Ouest - secteur Cap-Saint-Jacques ainsi que des terres du Grand parc de l'Ouest - secteur du parc agricole du Bois-de-la-Roche » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 22 décembre 2022 par sa résolution CG22 0791;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2022, par sa résolution CE22 2054;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation du domaine public aux fins de l'exploitation du site de la ferme écologique, de l'érablière et des terres du Grand parc de l'Ouest - secteur Cap-Saint-Jacques ainsi que des terres du Grand parc de l'Ouest - secteur du parc agricole du Bois-de-la-Roche ».

Adopté à l'unanimité.

42.01 1223277003

Règlement RCG 23-001

CG23 0047

Adoption - « Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil d'agglomération et des membres des commissions et comités du conseil d'agglomération (RCG 06-053) » aux fins de modifier la liste des motifs d'absence sans pénalité

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil d'agglomération et des membres des commissions et comités du conseil d'agglomération (RCG 06-053) » aux fins de modifier la liste des motifs d'absence sans pénalité à l'assemblée du conseil d'agglomération du 22 décembre 2022 par sa résolution CG22 0792;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil d'agglomération et des membres des commissions et comités du conseil d'agglomération (RCG 06-053) » aux fins de modifier la liste des motifs d'absence sans pénalité à l'assemblée du conseil d'agglomération du 22 décembre 2022 par sa résolution CG22 0792;

Vu l'avis public publié par le greffier le 23 décembre 2022 dans Le Devoir et dans The Gazette, conformément à l'article 9 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ, chapitre T 11.001);

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 décembre 2022, par sa résolution CE22 2125;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil d'agglomération et des membres des commissions et comités du conseil d'agglomération (RCG 06-053) ».

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

D'apporter les amendements suivants au point 42.02 :

- D'amender le Règlement sur le traitement des membres du conseil d'agglomération et des membres des commissions et comités du conseil d'agglomération (RCG 06-053) afin d'ajouter un neuvième point à l'article 7 qui se lirait comme suit :

9° une absence pour cause d'allaitement de son enfant;

Adopté à l'unanimité, en présence de la mairesse, Mme Valérie Plante.

42.02 1223599002

Règlement RCG 06-053-4

CG23 0048

Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de logement social (RCG 20-013)

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de logement social (RCG 20-013) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 22 décembre 2022 par sa résolution CG22 0793;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de logement social (RCG 20-013) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 22 décembre 2022 par sa résolution CG22 0793;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 décembre 2022, par sa résolution CE22 2122;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de logement social (RCG 20-013) ».

Adopté à l'unanimité.

42.03 1228018006

Règlement RCG 20-013-5

CG23 0049

Nomination d'un membre au Conseil des arts de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 janvier 2023 par sa résolution CE23 0099;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver la nomination de Stanley Péan, en remplacement de Katia Grubisic, à titre de membre du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal, pour une durée de trois ans;
- 2- de remercier la membre sortante, pour sa contribution au Conseil des arts de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1228021007

À 17 h 36, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, déclare l'assemblée levée et remercie toutes les personnes qui ont soutenu et planifier la tenue de la première séance de l'année 2023, ainsi que les membres du conseil pour leur collaboration. Elle donne rendez-vous pour le prochain conseil d'agglomération le 23 février 2023.

Nancy Blanchet
PRÉSIDENTE

Domenico Zambito
GREFFIER ADJOINT

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie Plante
MAIRESSE